



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9116^e séance

Jeudi 25 août 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Zhang Jun/M. Geng Shuang	(Chine)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Gabon	M ^{me} Bongo
	Ghana	M. Nyarku
	Inde	M ^{me} Kamboj
	Irlande	M ^{me} Moran
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
	Norvège	M ^{me} Heimerback
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient ; M. Philippe Lazzarini, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ; et M. Daniel Levy, Président de US/Middle East Project.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Mon dernier exposé (voir S/PV.9107) a eu lieu juste après qu'Israël et le Jihad islamique palestinien ont déclaré de manière indépendante un cessez-le-feu, après trois jours d'escalade militaire. Il me plaît d'informer le Conseil de sécurité que le cessez-le-feu est toujours en vigueur et qu'un calme fragile a été rétabli à Gaza. Les points de passage d'Erez et de Kerem Shalom sont restés ouverts depuis le 8 août, permettant l'entrée de biens de première nécessité et de matériaux. L'ONU collabore avec ses partenaires pour garantir la fourniture d'une aide d'urgence aux personnes qui en ont le plus besoin.

Le cessez-le-feu a permis d'éviter que la situation ne dégénère en une guerre totale, qui aurait eu des conséquences dévastatrices. Il a également permis la reprise des mesures appliquées l'année dernière, qui ont apporté une aide économique ô combien nécessaire aux habitants de Gaza. Un cessez-le-feu se limite toutefois à mettre fin aux hostilités immédiates. Les causes profondes du conflit n'ont pas été réglées.

Les violences se sont intensifiées dans la majeure partie de la Cisjordanie occupée. Les activités de peuplement israéliennes se poursuivent, ainsi que les démolitions et les expulsions. Les difficultés budgétaires et politiques menacent la capacité de l'Autorité palestinienne d'assurer les services publics essentiels. La Cisjordanie et Gaza restent divisées sur le plan politique. Les Palestiniens de Gaza se heurtent à des

restrictions imposées sur le plan économique et en matière de déplacements, à la nature du gouvernement du Hamas et à la menace omniprésente de la violence. Si ces problèmes fondamentaux ne sont pas résolus, le cycle de crises aiguës suivies de solutions à court terme perdurera. Des efforts concertés sont nécessaires pour rétablir un horizon politique et reprendre des négociations dignes de ce nom.

Dans mon exposé du 8 août, j'avais présenté un premier compte rendu de l'escalade qui a duré trois jours. Au total, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont mené 147 frappes aériennes contre des cibles selon elles associées à des militants à Gaza. Les militants palestiniens ont tiré sans discernement près de 1 100 roquettes en direction d'Israël depuis des zones densément peuplées de la bande de Gaza. Les responsables israéliens ont indiqué qu'environ 35 % d'entre elles avaient été interceptées par le système Dôme d'acier et que 18 % n'avaient pas atteint leur cible et avaient atterri dans la bande de Gaza, causant des dommages et, semble-t-il, faisant des victimes civiles.

Les violences ont fait de nombreuses victimes parmi les civils. Selon les chiffres les plus récents, 49 Palestiniens ont été tués, dont au moins 26 civils, parmi lesquels quatre femmes et 17 enfants. D'après le Ministère de la santé à Gaza, 360 Palestiniens ont été blessés pendant cette escalade. Les responsables israéliens ont fait état de 70 Israéliens blessés, dont neuf enfants. À Gaza, 10 maisons ont été complètement détruites, tandis que 48 ont été gravement endommagées. Six cent cinquante logements auraient subi des dégâts.

Le 5 août, les forces israéliennes ont effectué une série de frappes aériennes, tuant un haut dirigeant du Jihad islamique palestinien et d'autres militants présumés. Lors des premières frappes, une fillette de 5 ans a été tuée dans l'est de la ville de Gaza, ainsi que deux hommes, et une femme de 22 ans a été tuée à l'est de Khan Younès.

Le 6 août, une femme de 60 ans a été tuée et cinq enfants ont été blessés dans une frappe israélienne. L'un des enfants, une fillette de 10 ans, est décédé à l'hôpital le 8 août. Le même jour, sept autres Palestiniens ont été tués dans une frappe israélienne à Rafah, dont un enfant de 13 ans, deux femmes et un haut commandant du Jihad islamique palestinien. Trente autres Palestiniens auraient été blessés, dont au moins sept enfants et cinq femmes.

Le 7 août, cinq enfants ont été tués et quatre autres ont été blessés dans une explosion au cimetière d'Al-Falouja, à l'est de Jabaliya. Le 16 août, citant des sources officielles israéliennes, les médias ont annoncé que les FDI avaient conclu que les pertes humaines avaient été causées par une frappe aérienne israélienne. Les FDI n'ont pas confirmé publiquement cette information.

À deux occasions distinctes, des civils palestiniens ont été tués ou blessés dans des explosions, dont les causes n'ont pas encore été vérifiées. Le 6 août, sept Palestiniens – tous des civils, dont au moins quatre enfants – ont été tués dans une explosion près de la mosquée Emad Aql à Jabaliya. Quarante-cinq autres personnes, dont 26 enfants, ont été blessées. Le 7 août, à la suite d'une explosion à Boureij, trois enfants et leur père de 49 ans ont été tués, et les Brigades Ezzedine el-Qassam ont revendiqué ce dernier comme étant un de leurs agents. Les forces israéliennes ont nié toute implication dans ces incidents, affirmant qu'ils résultaient de tirs de roquettes par des groupes militants. Les groupes armés palestiniens n'ont fait aucune déclaration publique au sujet de ces incidents.

Je suis préoccupé par le fait que les frappes aériennes visant des zones densément peuplées ont fait des victimes et des blessés parmi la population civile. Israël doit respecter ses obligations en vertu du droit international humanitaire, notamment le recours proportionné à la force et la prise de toutes les précautions possibles pour épargner les civils et les biens de caractère civil dans le cadre de ses opérations militaires.

Je condamne les tirs aveugles de roquettes effectués depuis des quartiers de Gaza densément peuplés par des groupes armés palestiniens en direction de centres de population civile en Israël, en violation du droit international humanitaire.

Je souligne de nouveau que les enfants ne doivent jamais être la cible de violences, ni être mis en danger.

La violence quotidienne s'est poursuivie à un niveau élevé dans toute la Cisjordanie occupée. Au cours de la période considérée, 12 Palestiniens au total, dont quatre enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes lors de manifestations, d'affrontements, de perquisitions, d'attaques et d'attaques présumées contre des Israéliens et dans le cadre d'autres incidents, et 289 Palestiniens, dont trois femmes et 83 enfants, ont été blessés. Des colons israéliens et d'autres civils ont commis 39 attaques contre des Palestiniens, faisant huit blessés et/ou endommageant des biens palestiniens.

Au total, 28 Israéliens et autres civils, dont au moins quatre femmes, deux enfants et quatre agents de sécurité israéliens, ont été blessés par des Palestiniens lors d'affrontements, de tirs, d'attaques à l'arme blanche et à la voiture bélier ou par des jets de pierres et de cocktails Molotov, entre autres incidents. Au total, les Palestiniens ont commis 75 attaques contre des civils israéliens, dont 57 incidents de jet de pierres, faisant des blessés et/ou endommageant des biens israéliens.

Le 22 juillet, Nasser al-Shaer, un ancien responsable affilié au Hamas, a été visé par de multiples tirs et blessé par deux agresseurs non identifiés dans le village de Kafr Qalil, près de Naplouse. L'Autorité palestinienne a ordonné l'ouverture d'une enquête, et le 26 juillet, les forces de sécurité palestiniennes ont annoncé avoir arrêté deux suspects palestiniens.

Le 24 juillet, les forces de sécurité israéliennes ont abattu deux Palestiniens et en ont blessé six autres dans un échange de tirs lors d'une opération d'arrestation à Naplouse.

Le 26 juillet, les forces israéliennes ont tiré sur un homme non armé de 59 ans souffrant d'un handicap mental au point de passage de Houara, dans le sud de Naplouse. L'homme est mort des suites de ses blessures le 29 juillet.

Le 9 août, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien de 16 ans et en ont blessé cinq autres durant un affrontement à Hébron. Les responsables israéliens ont affirmé que ce Palestinien avait jeté des pierres en direction des forces israéliennes, qui ont riposté par des tirs à balles réelles.

Le même jour, quatre Palestiniens, dont un âgé de 16 ans, ont été tués, et 76 Palestiniens ont été blessés par des balles réelles lors d'affrontements qui ont éclaté à la suite d'une opération militaire menée par les forces de sécurité israéliennes à Naplouse. Un autre Palestinien de 16 ans est mort des suites de ses blessures.

Le 14 août, un Palestinien a tiré sur un groupe de fidèles juifs dans la vieille ville de Jérusalem. Huit civils, dont une femme enceinte, ont été blessés, dont deux sérieusement. L'agresseur a fui les lieux, mais a fini par se rendre à la police.

Le 15 août, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien lors d'une perquisition et des affrontements qui l'ont suivie à Kafr Aqab, dans le nord de Jérusalem. La police israélienne a affirmé que l'homme avait été abattu alors qu'il tentait de poignarder des policiers. Son père, qui était présent durant l'opération, a nié cette version des faits.

Le 17 août, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien et en ont blessé cinq autres lors d'affrontements à Naplouse, qui ont éclaté lorsque des Palestiniens ont jeté des pierres, et selon certaines informations, ont tiré en direction de bus dans lesquels se trouvaient des civils israéliens qui se rendaient au tombeau de Joseph pour participer à un culte religieux conformément aux procédures établies.

Le 19 août, un Palestinien non armé de 58 ans a été abattu. Une vidéo semble montrer que cet homme n'était qu'un simple spectateur rentrant de la prière du matin lorsque des tirs ont été échangés. Les témoignages sont contradictoires concernant l'origine du tir. Les autorités israéliennes ont déclaré avoir ouvert une enquête sur cet incident.

Les violences liées aux colons se sont également poursuivies durant la période considérée. Le 29 juillet, un Palestinien de 15 ans a été touché par des balles lors d'un affrontement entre des Palestiniens et des colons israéliens armés accompagnés par les forces de sécurité israéliennes à l'extérieur du village de Mgheir, près de Ramallah. Le garçon a succombé à ses blessures. Selon des témoins, il avait jeté des pierres et on lui a tiré dans le dos alors qu'il s'enfuyait. On ne sait toujours pas si ce sont les colons israéliens ou les forces de sécurité qui ont tiré. Deux autres Palestiniens ont été blessés par balle.

Dans trois incidents distincts, des civils israéliens ont utilisé des bâtons et des barres en métal et jeté des pierres pour attaquer des agriculteurs palestiniens qui travaillaient sur leurs terres, blessant cinq Palestiniens, dont un homme âgé.

Je répète que les auteurs de tous les actes de violence doivent être amenés à rendre des comptes et traduits en justice. Les forces de sécurité ne doivent recourir à la force létale que si c'est absolument inévitable pour protéger des vies humaines.

En ce qui concerne les faits nouveaux liés aux activités de peuplement, le 25 juillet, le Comité de planification du district de Jérusalem a présenté des plans pour la construction de 1 215 logements sur le site de l'aqueduc inférieur, qui se trouve à proximité du kibboutz Ramat Rachel et du quartier palestinien d'Ouma Touba. Certains de ces logements doivent être construits de l'autre côté de la Ligne verte, à Jérusalem-Est occupée.

Le 27 juillet, la Cour suprême israélienne a annulé l'arrêt qu'il avait rendu précédemment, qui ordonnait l'évacuation des colons de l'avant-poste illégal de Mizpe

Kramim, près de Ramallah. La Cour a accepté l'argument du Gouvernement selon lequel les terres palestiniennes situées dans cette zone avaient été attribuées aux colons de bonne foi et que le principe de réglementation du marché devait être respecté. Les groupes de défense des droits ont exprimé leur crainte que cette décision n'ouvre la voie à la légalisation rétroactive d'autres avant-postes en vertu du droit israélien.

Le 28 juillet, des colons israéliens, accompagnés par les forces de sécurité israéliennes, ont emménagé dans une maison palestinienne vide dans la zone H-2 de la ville d'Hébron.

Je réaffirme que toutes les colonies sont illégales au regard du droit international et constituent toujours un obstacle majeur à la paix.

Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont démoli, saisi ou forcé des propriétaires à démolir 78 structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C et 18 à Jérusalem-Est, ce qui a entraîné le déplacement de 103 Palestiniens, dont 50 enfants. Les démolitions ont été effectuées au motif que les intéressés ne possédaient pas de permis de construire délivrés par Israël, dont l'obtention est pratiquement impossible pour les Palestiniens.

Le 25 juillet, les forces de sécurité israéliennes ont démoli deux maisons dans lesquelles vivaient plusieurs familles dans le village de Qaraouat Bani Hassan, près de Salfit, dans la zone B. Des membres des familles des résidents étaient accusés d'avoir tué un garde israélien d'une colonie en avril 2022. Ces démolitions ont causé des dégâts à trois autres maisons du quartier et entraîné le déplacement de 18 personnes, dont 10 enfants. En lien avec cet incident, trois Palestiniens ont été blessés dans des accrochages avec les forces israéliennes.

Le 8 août, les forces de sécurité israéliennes ont démoli deux maisons dans le village de Roummané, près de Jénine, dans la zone B. Les maisons appartenaient à des membres de la famille de Palestiniens inculpés pour le meurtre de trois personnes en Israël en mai. Treize personnes, dont quatre enfants, ont été déplacées. J'appelle les autorités israéliennes à mettre fin à la démolition de propriétés palestiniennes ainsi qu'à l'expulsion et au déplacement de Palestiniens, et à approuver des plans complémentaires qui permettent aux Palestiniens de construire légalement et de pourvoir à leurs besoins de développement. Je suis préoccupé par la récente annonce du Ministère israélien de l'éducation selon laquelle il avait donné pour instruction de mettre

un terme à l'octroi de permis permanents à six écoles palestiniennes de Jérusalem-Est occupée en raison de ce qu'il a décrit comme une incitation à l'hostilité contre Israël dans leurs programmes. Si l'on ne trouve pas de solution, plus de 2 000 élèves en feront les frais.

Le 17 août, le commandant militaire des FDI a rejeté les appels de cinq organisations non gouvernementales objectant à leur désignation comme organisations illégales en novembre 2021. Le même jour, le Ministre israélien de la défense a annoncé que la désignation de trois d'entre elles comme organisations terroristes, décidée en octobre 2021 au titre de la loi antiterroriste d'Israël, avait été rendue permanente. Trois autres organisations ont fait appel de leur désignation. Le 18 août, les forces israéliennes ont ordonné la fermeture des bureaux de sept organisations, y compris les six organisations non gouvernementales qui avaient été désignées comme organisations terroristes en novembre 2021, et perquisitionné leurs bureaux à Ramallah. Du matériel a été confisqué, et dans certains cas, détruit, et des dossiers confidentiels ont été saisis. Les autorités israéliennes ont également convoqué les directeurs d'au moins trois de ces organisations à des interrogatoires. Je partage l'inquiétude du Secrétaire général au sujet du rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile en Israël et dans le Territoire palestinien occupé.

À Gaza, malgré les perturbations causées par l'escalade, la période considérée a vu certaines mesures positives. Au 1^{er} août, 14 000 permis pour besoins économiques avaient été délivrés, dont 11 000 à l'usage de travailleurs de Gaza pour entrer en Israël et 3 000 au profit de négociants et d'hommes et de femmes d'affaires. Israël a aussi accordé des prestations sociales à des travailleurs de la bande de Gaza. J'aimerais voir une augmentation régulière du nombre de permis délivrés à l'avenir. Depuis le 8 août, date à laquelle la circulation a repris vers et depuis Gaza, on constate des progrès sur la voie d'un retour à l'assouplissement graduel des restrictions d'accès observées tout au long de l'année écoulée. Néanmoins, il y a toujours des retards dans l'importation des biens et équipements essentiels.

La situation humanitaire reste profondément inquiétante à Gaza. L'escalade et la fermeture des points de passage tenus par Israël, entre le 2 et le 7 août, ont exacerbé les difficultés existantes et entraîné de nouveaux besoins immédiats. L'ONU a calculé qu'il faudra prévoir environ 15 millions de dollars de crédits supplémentaires pour la prise en charge psychologique, le logement, les moyens de subsistance et l'aide

en espèces, ainsi que les médicaments essentiels et l'aide médicale. En outre, la réponse humanitaire dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé se heurte toujours à des déficits de financement chroniques. À la mi-2022, les moyens requis pour le plan d'intervention humanitaire n'étaient couverts qu'à 25 %. En attendant, la hausse des prix mondiaux des principaux produits de base met à rude épreuve les ressources des partenaires humanitaires et expose les familles vulnérables à l'insécurité alimentaire. Le Programme alimentaire mondial a immédiatement besoin de 26,5 millions de dollars pour aider les ménages vulnérables à Gaza et en Cisjordanie. Sans ce financement, l'appui fourni à ces familles s'arrêtera en octobre. Le 1^{er} août, une mesure bienvenue pour faciliter les importations en Cisjordanie occupée via la Jordanie a permis pour la première fois l'utilisation de conteneurs de 12 mètres afin d'acheminer des marchandises en passant par le pont Allenby. J'ose croire que cela ouvrira la voie à des solutions aux autres obstacles importants qui entravent le commerce palestinien.

J'en viens à la région du Golan, où le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie continue globalement d'être respecté en dépit de plusieurs violations de l'Accord sur le dégageant des forces, de 1974. Il reste déterminant que les parties respectent leurs obligations aux termes de l'Accord et préviennent les risques d'escalade.

Au Liban, le manque de progrès sur les réformes, l'impasse dans la formation d'un gouvernement et la pression croissante qui s'exerce sur les institutions, y compris l'Armée libanaise et les forces de sécurité, continuent de peser lourdement sur les pouvoirs publics. Des tensions accrues persistent dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans le sud du Liban. Ces derniers mois, on a constaté qu'au moins quatre champs de tir inconnus des autorités libanaises étaient régulièrement utilisés au sud du Litani, en violation flagrante de la résolution 1701 (2006). La multiplication des incidents nuisant à la liberté de circulation de la FINUL est inacceptable. Il est crucial de garantir l'accès de la mission à l'ensemble de sa zone d'opérations, y compris tout le long de la Ligne bleue, afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat. Les violations régulières et qui se poursuivent de l'espace aérien libanais par Israël restent également préoccupantes et constituent elles aussi des violations de la résolution 1701 (2006).

Les mesures prises par Israël pour assouplir les conditions à Gaza depuis l'escalade de mai 2021 ont amélioré le quotidien et les moyens de subsistance de

nombreux Palestiniens, et je trouve encourageant qu'elles aient été rétablies depuis la dernière escalade en date. L'ONU continuera de dialoguer avec les parties pour prolonger les progrès accomplis au cours de l'année écoulée, en vue de consolider le cessez-le-feu et de permettre la poursuite du développement économique. Cependant, comme ce qui s'est produit ces dernières semaines nous l'a montré une fois de plus, la gestion du conflit ne peut remplacer de réels progrès sur le plan politique. Nous devons à nouveau porter notre attention sur la stratégie plus large qui consiste à mettre fin à l'occupation et à concrétiser la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux accords précédents. Cette stratégie nécessitera que tous les camps prennent des mesures importantes. Elle passe notamment par le renforcement de l'Autorité palestinienne et de son aptitude à dialoguer avec Israël sur les fronts politique et économique et sur les questions de sécurité, ainsi que par des efforts tendant à assurer le retour du Gouvernement palestinien légitime à Gaza.

Nous devons impérativement œuvrer au rétablissement d'un horizon politique. En premier lieu, il faudrait faire cesser ou sensiblement réduire les tensions et la violence dans tout le Territoire palestinien occupé, en particulier en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Les mesures unilatérales qui perpétuent des tendances négatives doivent s'arrêter. Il convient d'élargir l'espace ménagé à l'activité économique palestinienne et d'apporter de nouvelles améliorations en termes d'accès et de circulation à Gaza et en Cisjordanie. En même temps, l'Autorité palestinienne, y compris sa capacité institutionnelle, doit être renforcée. Au vu des choses dont je dois régulièrement rendre compte au Conseil, le statu quo n'est ni une stratégie ni une option stratégique, que ce soit pour une évolution positive sur le terrain ou pour une reprise des pourparlers entre les deux camps. J'exhorte les dirigeants israéliens et palestiniens, de même que les pays de la région et la communauté internationale au sens large, à agir de façon résolue pour permettre un retour à des négociations véritables.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lazzarini.

M. Lazzarini (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie sincèrement la présidence de me donner l'occasion de m'exprimer aujourd'hui devant le Conseil. Depuis mon précédent exposé au Conseil en mai 2021 (voir S/PV.8782), la situation des réfugiés palestiniens s'est

encore dégradée. Plus de 80 % des réfugiés palestiniens au Liban, en Syrie et à Gaza vivent sous le seuil de pauvreté.

À Gaza, l'escalade de la violence au début du mois nous a rappelé avec force qu'en l'absence d'un effort véritable et global pour régler le conflit israélo-palestinien, la guerre et la violence peuvent éclater à tout moment. Quelque 60 familles de réfugiés palestiniens ont perdu leur maison, et 17 enfants ont été tués, dont huit étaient des élèves d'écoles gérées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Près de la moitié des élèves de l'UNRWA souffrent de traumatismes et ont besoin d'une assistance spéciale pour faire face aux cycles répétés de violence et aux difficultés économiques auxquels se heurtent leurs familles.

En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, les conditions politiques, économiques et de sécurité se détériorent, alors que les réfugiés palestiniens sont confrontés à des niveaux élevés de dépossession, de violence et d'insécurité.

En Syrie, après 11 années de conflit, les familles les plus démunies retournent vivre au milieu des décombres de leurs maisons détruites, car elles ne peuvent plus se permettre de payer de loyer. Les enfants qui sont retournés dans les camps démolis tels que Yarmouk ou Aïn el-Tell marchent à proximité d'engins non explosés pour prendre les bus de l'UNRWA qui les emmènent à l'école.

Au Liban, la pression subie par l'Office pour qu'il fasse davantage pour atténuer les répercussions de la crise économique et financière sur la communauté des réfugiés palestiniens devient insupportable. Les manifestations et les actes de violence dirigés contre l'UNRWA contraignent parfois mes collègues à fermer nos installations. L'émigration illégale de réfugiés palestiniens est en hausse.

En Jordanie, la pandémie a laissé de profondes cicatrices sur le marché du travail. Le chômage grimpe en flèche, en particulier pour les femmes et les jeunes. Le travail des enfants et les mariages précoces seraient en augmentation.

Malgré ces environnements opérationnels difficiles, l'UNRWA reste la bouée de sauvetage d'une des communautés les plus défavorisées et désespérées de la région. Pour de nombreux réfugiés palestiniens, aller à l'école, bénéficier de services de santé ou recevoir un colis alimentaire sont la seule source de normalité. Ils comptent sur l'UNRWA pour leur garantir cette normalité.

Depuis plus de 70 ans, l'UNRWA donne des perspectives et l'espoir d'un avenir meilleur à des générations de réfugiés palestiniens. Avec l'appui des États Membres, l'Office a contribué à l'un des plus grands succès en matière de développement humain dans la région. De l'éducation de plus de 2 millions de filles et de garçons réfugiés palestiniens à la vaccination universelle des nourrissons, en passant par la réduction de la mortalité maternelle, qui dépasse les normes mondiales, il y a beaucoup de choses dont nous pouvons tous être fiers.

En temps de conflit armé, l'appui du Conseil de sécurité permet à l'UNRWA de fournir un abri et une protection et contribue à la reconstruction des communautés et des quartiers détruits. Le soutien psychosocial dont bénéficient les enfants réfugiés palestiniens est essentiel à leur bien-être mental et à leur capacité d'apprentissage, et la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves de l'UNRWA est louée par des organismes aussi réputés que le British Council, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Banque mondiale. En moyenne, ils sont en avance d'une année sur leurs pairs.

En Syrie, près de 95 % des élèves de l'UNRWA ont réussi leurs examens nationaux cette année. Rama, du camp de réfugiés de Yarmouk, a obtenu les meilleurs résultats malgré une situation de déplacement prolongé et des coupures d'électricité à répétition. Les exemples de réussite sont nombreux, de Ghada, qui est la première technicienne dans le domaine des énergies renouvelables à Gaza, à Bara'a, qui a rejoint une équipe de recherche médicale en Espagne, qui fait des découvertes révolutionnaires dans la lutte contre le cancer du pancréas.

Aujourd'hui, les enfants et les jeunes doivent être capables d'obtenir de bons résultats et de lutter avec la concurrence dans un monde de plus en plus numérisé. L'UNRWA s'engage à doter les réfugiés palestiniens de cette capacité. Notre pôle de technologies de l'information à Gaza œuvre au service de l'ensemble du système des Nations Unies et fournit des emplois à plus de 120 jeunes femmes et hommes.

Nous avons atteint la parité des genres dans nos écoles il y a longtemps, et nos 700 écoles partout dans la région constituent le seul établissement d'enseignement de type public à avoir déployé un programme complet sur les droits humains. Bien que nous soyons parfaitement conscients que nous opérons dans un environnement très politisé, nous avons fait des investissements sans précédent pour promouvoir les valeurs de l'ONU et les normes de l'UNESCO dans nos programmes et dans le comportement de notre personnel.

Aujourd'hui, nos réalisations collectives sont compromises. Ces 10 dernières années, le sous-financement chronique de notre budget-programme a fait qu'il a été de plus en plus difficile pour l'Office de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale. Le changement des priorités géopolitiques, l'évolution des dynamiques régionales et l'apparition de nouvelles crises humanitaires ont relégué au second plan le conflit israélo-palestinien. Les campagnes coordonnées visant à délégitimer l'UNRWA dans le but de porter atteinte aux droits des réfugiés palestiniens se font plus fréquentes et plus malveillantes. L'Office a également pu constater plus d'une fois la façon dont un changement de politique intérieure peut interrompre, du jour au lendemain, l'appui fourni.

Malgré d'immenses efforts de sensibilisation, le financement a donc stagné ces 10 dernières années, nous obligeant à fonctionner année après année avec un déficit d'environ 100 millions de dollars. Jusqu'à l'année dernière, le déficit de financement était géré par le contrôle des coûts, les mesures d'austérité et le report de dettes importantes d'une année sur l'autre. Mais aujourd'hui, nous n'avons pas de réserves financières. Les mesures d'austérité et de contrôle des coûts ont atteint leurs limites. Aujourd'hui, l'UNRWA est face à une menace existentielle.

Les enjeux sont les suivants : une éducation de qualité et fondée sur les principes pour plus d'un demi-million de filles et de garçons ; l'accès aux soins de santé pour quelque 2 millions de réfugiés palestiniens et un filet de protection sociale pour environ 400 000 personnes comptant parmi les plus pauvres ; un soutien psychosocial pour des centaines de milliers d'enfants ; des possibilités d'emploi pour les jeunes de Gaza et d'ailleurs ; et une aide alimentaire et une assistance pécuniaire d'urgence pour plus de 2 millions de réfugiés palestiniens dans toute la région afin de répondre à leurs besoins humanitaires. Ce qui est en jeu, c'est simplement le sentiment de normalité et l'espoir que nos services apportent aux réfugiés palestiniens.

Un aspect majeur du rôle que joue l'UNRWA dans la stabilité régionale découle précisément de la prévisibilité de ses services de haute qualité. Pour les réfugiés palestiniens, l'UNRWA reste le dernier pilier de l'engagement de la communauté internationale en faveur de leurs droits à une vie digne et d'une solution juste et durable. Lorsqu'ils nous voient retarder le versement des salaires, diminuer la qualité des services et être incapables de répondre aux besoins grandissants,

ils comprennent que l'appui de la communauté internationale dont ils ont besoin dans leur situation tragique diminue.

Le désespoir et le sentiment d'abandon grandissent dans les camps de réfugiés. Le désespoir est une menace pour le bien-être mental, ainsi que pour la paix et la stabilité.

Il est difficile de croire que l'insuffisance des ressources s'explique uniquement par des contraintes financières. Les retombées que les services prévisibles ont sur la sécurité des réfugiés et sur la stabilité régionale devraient suffire à convaincre tous les États Membres de s'engager à financer l'UNRWA, conformément aux résolutions qu'ils adoptent.

Au lieu de cela, l'Office reste confronté à trois sources de pression intense : premièrement, la détermination de l'Assemblée générale à défendre les droits des réfugiés palestiniens et l'instruction qu'elle a donnée à l'UNRWA de fournir un certain nombre de services de type public jusqu'à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée ; deuxièmement, le financement insuffisant de la part des États Membres pour exécuter le mandat et le caractère imprévisible de la plupart des financements ; et enfin, l'objection à tout ce qui est perçu comme un changement dans la manière dont les services sont fournis. Tout changement de ce type est considéré comme une tentative d'empiéter sur les droits des réfugiés. Les pays hôtes et les réfugiés craignent que cela ne conduise à l'affaiblissement de l'UNRWA et, avec le temps, à son démantèlement total. Si l'on ne parvient pas à concilier ces exigences, il sera de plus en plus difficile de mettre en œuvre le mandat confié par l'Assemblée générale.

Notre capacité de nous acquitter du mandat de l'Assemblée générale dépend des États Membres et de leur volonté politique de financer intégralement notre budget de base. Aujourd'hui, j'appelle les États Membres qui ont réduit leur financement à réexaminer les retombées de leur décision sur la stabilité de la région. J'engage ceux qui ont modifié leur dynamique politique et de politique étrangère dans la région à continuer de contribuer aux réussites en matière d'éducation de l'UNRWA.

Dans quelques semaines, la prorogation du mandat de l'UNRWA sera soumise à l'Assemblée générale pour approbation. Je demande à tous les États Membres de se mobiliser politiquement et financièrement pour aider l'UNRWA et continuer d'œuvrer en faveur d'une solution politique, qui bénéficiera à la région et à ses peuples.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Lazzarini de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Levy.

M. Levy (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité et la présidence chinoise en particulier de me permettre de partager quelques réflexions avec les membres du Conseil aujourd'hui. Les événements survenus au début de ce mois, que l'Envoyé spécial Wennesland a présentés dans le détail, sont aussi préoccupants que prévisibles. Pour être parfaitement clair, les Israéliens méritent de vivre dans la sécurité, les Palestiniens aussi.

Mois après mois, le Conseil se réunit pour répéter ses condamnations, formules et slogans bien connus. Je veux saisir cette occasion pour repenser et réévaluer certains postulats et certaines certitudes, qui peuvent, sans qu'on le veuille, contribuer à prolonger ce conflit, et examiner à nouveau les raisons pour lesquelles il connaît tant d'impasses et provoque autant de souffrances humaines. Je propose de le faire au moyen de cinq notions, qui peuvent nous aider dans cette démarche.

La première notion est celle de la justice. La dépossession permanente et le déni constant des droits et libertés les plus élémentaires du peuple palestinien ne seront jamais une recette pour parvenir à une sécurité durable. Cette situation, tout comme le blocus illégal imposé à Gaza et l'occupation illégale représentent des formes de violence structurelle et de punition collective dont nous ne pouvons faire abstraction. Si on reconnaît la nécessité d'un horizon politique, les dimensions de celui-ci semblent se réduire comme peau de chagrin, pour devenir de moins en moins ambitieuses. Il ne peut y avoir de démarche efficace ou à long terme qui se focalise uniquement sur Gaza, car elle fait partie du contexte israélo-palestinien dans son ensemble, que ce soit en termes de sécurité, de politique de séparation ou de fermeture. De plus, et c'est crucial, il importe de respecter le droit international dans son intégralité, qu'il s'agisse des ripostes de l'État aux menaces armées ou de la résistance partisane contre l'occupation par un État. Dans ce contexte, j'ajouterais qu'il faut, en Palestine, un renouveau politique, une réconciliation interne et un dépassement des divisions, et à l'échelle internationale, un dialogue avec tous les acteurs concernés sans conditions préalables irréalistes et sélectives.

La deuxième notion est celle de l'équilibre. Toute tentative de reprise des négociations entre les parties qui ne tient pas compte des asymétries de pouvoir est un

exercice creux et inutile. Comme Comfort Ero, Présidente de l'International Crisis Group, avec lequel mon organisation, United States/Middle East Project, coopère étroitement, l'a récemment fait remarquer au Conseil de sécurité (voir S/PV.8913), il faut tenir compte du déséquilibre structurel du pouvoir entre un État occupant et un peuple occupé. Se concentrer sur les relations de pouvoir, au lieu de mettre les deux parties sur le même plan, peut aider à réfléchir clairement à la situation et à mieux définir la ligne d'action à suivre.

J'en veux pour exemple le fait que les tentatives de renforcement de la confiance économique sont systématiquement trop peu nombreuses, trop tardives et trop éphémères, lorsqu'elles se font dans des conditions d'occupation permanente. Cela va à l'encontre des principes d'harmonie et de réciprocité. Alors que les ressources internationales sont fortement sollicitées, il faut comprendre que le problème économique palestinien résulte principalement d'entraves imposées politiquement, qu'il s'agisse des entraves à la liberté de circulation, aux frontières, à l'accès à la terre, des confiscations, des démolitions ou des colonies de plus en plus nombreuses, plutôt que de l'absence de charité.

Nous venons d'entendre l'exposé du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M. Philippe Lazzarini. Nous avons besoin de cet engagement économique dont il a parlé, un engagement en faveur d'un Office doté de ressources prévisibles pour qu'il puisse fournir des services. C'est une nécessité en matière de sécurité, mais c'est aussi un engagement politique envers les réfugiés palestiniens qui continuent de se voir refuser une solution.

La troisième notion est celle de la responsabilité. J'ai déjà eu l'occasion de mettre en avant deux problèmes majeurs devant le Conseil (voir S/PV.8883) : un déficit de légitimité dans la politique palestinienne et un déficit de responsabilité en ce qui concerne les politiques d'Israël. Ce sont les actions d'Israël, en tant que Puissance occupante, qui déterminent l'orientation des événements. Je dirais que des changements importants se produisent, parce qu'on ne veut pas demander des comptes à Israël, notamment en ce qui concerne les colonies de peuplement.

Ces derniers mois ont été marqués par une exacerbation inquiétante de cette tendance, avec pour cible les personnes qui sont les plus vulnérables et celles qui se trouvent en toute première ligne et témoignent des

violations du droit international. Après le choc exprimé par le Secrétaire général sur le nombre d'enfants palestiniens tués et mutilés par les forces israéliennes l'année dernière, nous observons à nouveau la même tendance ce mois-ci à Gaza, comme l'ont noté le Coordonnateur spécial Wennesland et le Commissaire général Lazzarini. Nous avons été témoins du meurtre de personnes qui rendent compte de ces crimes et les exposent ; la mort de la journaliste Shireen Abu Akleh en est l'illustration la plus récente.

Je voudrais maintenant appeler l'attention des membres du Conseil sur les attaques menées contre celles et ceux qui recensent les violations commises et défendent les droits humains, notamment les mesures prises par Israël contre six organisations importantes de la société civile palestinienne, dont certaines sont financées par des membres dans cette salle. Les autorités israéliennes ont qualifié ces six organisations de terroristes. Un certain nombre de pays ont publiquement déclaré qu'aucun élément de preuve irréfutable n'avait été fourni. Maintenant, les bureaux de ces organisations ont été perquisitionnés et fermés, et leurs employés ont été interrogés. Il est bien trop facile de faire fi d'une réponse qui se limite à des condamnations verbales. C'est de l'impunité à l'état pur et, malheureusement, cela encourage les mêmes comportements, voire pires. Il doit vraiment y avoir des conséquences tangibles aux niveaux multilatéral et bilatéral. Nous avons déjà vidé de leur substance la politique et l'économie palestiniennes, et maintenant, on essaie d'affaiblir la société civile palestinienne.

La quatrième notion est le contexte. Il n'est pas exagéré de décrire le désordre actuel dans le monde comme celui d'un monde en pleine transformation, dangereusement inflammable mais porteur de possibilités si nous faisons preuve d'innovation et de réalisme. À cet égard, les Accords d'Abraham peuvent représenter bien des choses, mais ils ne peuvent pas remplacer la paix et les droits des Palestiniens ni détourner l'attention de cette question. Si elle n'est pas gérée correctement, la normalisation risque de nourrir davantage le sentiment erroné chez les Israéliens que les Palestiniens peuvent être oubliés et marginalisés.

Par ailleurs, on ne peut pas invoquer le droit et les principes internationaux censés être universels uniquement lorsque cela nous arrange, puis en faire abstraction lorsque des amis ou des alliés occupent la place du coupable. Notre monde est trop transparent ; ces choses se remarquent.

Cinquièmement et enfin, il y a la notion d'architecture. Je voudrais avancer l'idée que, contrairement à la perception dominante selon laquelle la situation est complètement bloquée et dans une impasse, en réalité, les Israéliens et les Palestiniens connaissent une transition très profonde. Parler d'une éclipse de la solution des deux États n'est ni alarmiste, ni exagéré. En fait, c'est plutôt une analyse lucide et sans doute tardive de la réalité vécue. Je dirais que, même pour Israël, l'absence d'une voie de sortie sur ce voyage vers un nouveau paradigme devrait être une source de préoccupation, car elle met en péril l'avenir de ce pays. Ni les Palestiniens ni les Israéliens ne vont disparaître, et il n'a jamais été aussi urgent de trouver une façon juste de vivre ensemble. Au fil du temps, ce changement profond amènera très probablement chaque État représenté ici à sortir de sa zone de confort. Je voudrais conclure en expliquant brièvement les raisons.

Nous avons connaissance de certaines évolutions qui peuvent être à la fois inconfortables et marquantes sur le plan politique. L'opinion publique, juridique et académique toujours plus répandue selon laquelle Israël perpétue un régime d'apartheid dans les territoires sous son contrôle est précisément l'une de ces évolutions. Une désignation établie par des universitaires et des instituts palestiniens, puis examinée et approuvée par des organisations israéliennes de défense des droits humains, sous la direction de B'Tselem, est désormais la désignation juridique utilisée par Human Rights Watch et, depuis cette année, par Amnesty International. Voilà à quoi peut mener l'incapacité d'appliquer le principe de responsabilité et de concrétiser la solution de deux États. Aussi inconfortable que cela puisse être pour certains, j'exhorte le Conseil à ne pas sous-estimer l'importance et la portée à long terme de ce qui se passe. Aux séances du Conseil des droits de l'homme tenues à Genève en mars, les représentants des États s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique ont tous fait référence à cette situation d'apartheid. Il n'est guère surprenant que cette situation trouve un écho et une résonance dans les régions du monde qui ont connu l'apartheid et le colonialisme de peuplement et qui sont passées par la décolonisation. C'est un paradigme qui mettra également en exergue la discrimination dont sont victimes les citoyens palestiniens d'Israël. Cela doit servir de signal d'alarme.

Il y a quelque 75 ans, l'Organisation des Nations Unies a proposé la partition comme modèle politique pour la Terre sainte. Aujourd'hui, cette terre est

de fait unie sous une seule et même autorité. Si aucune mesure d'une ampleur sans précédent n'est prise pour garantir que la partition fonctionne, les successeurs des membres actuels du Conseil en viendront à débattre du défi que représente l'instauration de l'égalité dans une réalité de non-partition.

Si le Conseil venait à se pencher sérieusement sur ces cinq principes et leurs implications, nous pourrions sortir de l'impasse à répétition dans laquelle nous nous trouvons, avec son lot de condamnations, de formules et de slogans habituels, et peut-être ouvrir une nouvelle voie et un nouveau chemin vers la justice et l'équilibre pour les Palestiniens et les Israéliens.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Levy de son exposé. Nombre de ses observations donnent matière à réflexion et devraient permettre au Conseil de mieux appréhender la question en vue d'y trouver une solution.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland et le Commissaire général Lazzarini de leurs exposés. Nous remercions également M. Levy de son exposé.

Nous nous félicitons du maintien du cessez-le-feu décrété le 7 août, ainsi que de la reprise des livraisons de carburant à Gaza afin que les hôpitaux et les autres services publics puissent poursuivre leurs opérations essentielles. Les États-Unis souhaitent remercier une nouvelle fois l'Égypte, le Qatar, la Jordanie et l'Organisation des Nations Unies de leur coopération étroite avec toutes les parties afin d'éviter une nouvelle escalade du conflit. Nous déplorons les pertes de vies humaines et appuyons l'ouverture d'une enquête rapide et approfondie sur les informations faisant état de victimes civiles. Nous exigeons que les organisations terroristes, notamment le Hamas et le Jihad islamique palestinien, cessent leurs attaques contre Israël. Ces attaques aveugles visent des civils israéliens et mettent en danger de manière inconsidérée la vie des Palestiniennes et des Palestiniens de Gaza. Nous condamnons toutes les attaques dirigées contre des civils, y compris l'attaque à l'arme à feu du 14 août à Jérusalem qui a visé des fidèles près du Mur des lamentations.

Les États-Unis apprécient à sa juste valeur le rôle que jouent les organisations non gouvernementales indépendantes dans la surveillance des violations des

droits humains et des atteintes à ces droits en Cisjordanie et à Gaza, en Israël et ailleurs, et sont fermement convaincus que celles-ci doivent pouvoir poursuivre cet important travail. Le respect des droits humains et des libertés fondamentales ainsi qu'une société civile forte revêtent une importance capitale pour garantir une gouvernance responsable, réactive et démocratique. Les États-Unis demeurent préoccupés par l'escalade des tensions, notamment en Cisjordanie. Nous exhortons les Israéliens et les Palestiniens à s'abstenir de toute mesure unilatérale, y compris les activités de colonisation, les expulsions et la démolition de maisons palestiniennes, les incitations à la violence et les perturbations du statu quo historique des Lieux saints, autant de mesures qui risquent de provoquer une reprise de la violence. Ainsi que l'a réaffirmé le Président Biden lors de sa visite en Israël et en Cisjordanie le mois dernier, les États-Unis considèrent que

« le peuple palestinien mérite un État à lui, qui soit indépendant, souverain, viable et d'un seul tenant. Deux États pour deux peuples, qui possèdent tous deux des racines profondes et anciennes sur cette terre, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Chacun des deux États respectant pleinement l'égalité des droits des autres citoyens. Chacun des deux peuples jouissant du même degré de liberté et de dignité ».

Il n'y a pas de raccourci au statut d'État. Il est impératif que toutes les parties prenantes contribuent à établir les conditions nécessaires aux négociations sur la solution des deux États et à envisager un horizon politique qui lui soit propice, et qui ne pourra être obtenu que par des négociations directes entre les parties. Le Forum du Néguev illustre ce qu'il est possible de réaliser en œuvrant de concert pour relever les défis communs de la région. Nous pensons que le Forum peut favoriser l'émergence d'un Moyen-Orient plus pacifique et plus prospère. Les États-Unis estiment également que ces efforts contribuent à la réalisation de progrès tangibles vers l'objectif consistant à promouvoir une paix négociée entre Israéliens et Palestiniens.

Les États-Unis sont déterminés à agir en tant que partenaire solide de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et sont fiers d'être le principal bailleur de fonds de l'Office. Comme nous venons de l'entendre, l'UNRWA joue un rôle essentiel dans la promotion de la stabilité régionale, et il ne peut s'en acquitter sans un financement adéquat. De nombreux

pays offrent un appui rhétorique à l'UNRWA ici à New York, mais ils ne traduisent pas leurs paroles en un soutien financier. Nous encourageons les États Membres à fournir un financement solide et fiable pour permettre à l'Office d'assurer sa viabilité à long terme, comme vient de le souligner le Commissaire général.

Pour terminer, nous appelons tous les pays à se joindre à nous dans notre engagement en faveur de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Nous exhortons toutes les parties au Conseil et dans le monde à appuyer les efforts et les initiatives qui contribuent à répondre aux besoins économiques, politiques et humanitaires tant des Israéliens que des Palestiniens.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés le Coordonnateur spécial Tor Wennesland et M. Philippe Lazzarini, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous avons également écouté avec intérêt l'exposé de M. Daniel Levy.

Le présent débat sur la situation au Moyen-Orient a lieu trois semaines après l'escalade du conflit entre Palestiniens et Israéliens, qui s'est soldée par un affrontement armé et des pertes de vies humaines. Un nouveau regain de tension a été provoqué par les frappes aériennes israéliennes sur la bande de Gaza, qui ont entraîné à leur tour le pilonnage du territoire israélien. Il est extrêmement regrettable de constater que ce n'est de loin pas la première fois que de telles flambées de violence se produisent. À cet égard, nous nous félicitons de la conclusion de l'accord de cessez-le-feu et appelons toutes les parties concernées à faire preuve de retenue, à éviter les mesures unilatérales et les discours provocateurs, à respecter le droit international humanitaire et à prévenir une nouvelle escalade des hostilités.

Nous relevons en particulier les efforts de médiation de l'Égypte et du Qatar, qui ont finalement permis d'instaurer un cessez-le-feu. Nous craignons qu'une répétition de ce scénario ne conduise à la reprise d'un affrontement militaire à grande échelle et à une nouvelle détérioration de la situation déjà déplorable dans la bande de Gaza, dont la population a besoin d'une aide humanitaire urgente, notamment pour la reconstruction des infrastructures détruites.

Il est de plus en plus évident que, dans le contexte de la question palestinienne, qui demeure non résolue depuis si longtemps, et au vu du manque d'attention de la communauté internationale, toute provocation pourrait

déclencher de nouveaux affrontements régionaux à grande échelle. La reprise des violences pourrait être déclenchée par les mesures unilatérales en cours, principalement de la part d'Israël, visant à créer une situation irréversible sur le terrain, comme la construction de colonies de peuplement dans les territoires occupés ; l'expulsion des Palestiniens et la destruction de leurs maisons ; l'expropriation de biens ; les arrestations arbitraires ; la carte blanche donnée de facto à l'armée israélienne pour recourir à la force ; et les violations systématiques du statut des Lieux saints de Jérusalem.

Au cours du mois dernier, les autorités israéliennes ont approuvé provisoirement un plan de construction de 1 446 logements dans la colonie de peuplement de Sour Baher, dans la partie sud de la municipalité de Jérusalem. Une extension de la colonie de peuplement de Mevo Horon, dans la province de Ramallah, par la construction de 251 logements, a également été approuvée.

Dans son rapport annuel sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493), le Secrétaire général se déclare préoccupé par le nombre d'enfants palestiniens tués par l'armée israélienne. Les chiffres présentés dans le rapport sont aussi révélateurs : rien qu'en 2021, 78 mineurs ont été tués, 982 ont été blessés et 637 ont été arrêtés. Le fait que les pays occidentaux ont fermé délibérément les yeux sur les violations systématiques des droits des Palestiniens au cours de la plus longue occupation de l'histoire mondiale d'après-guerre, alors qu'ils accordent une attention excessive à certaines régions et situations de conflit, témoigne de toute évidence d'une politique de deux poids, deux mesures.

Il est dernièrement devenu manifeste que les agissements des États-Unis, qui cherchent à monopoliser le processus de paix et à le remodeler à leur guise, constituent l'un des facteurs qui entravent la réalisation d'une paix juste pour les Palestiniens. Il s'agit clairement d'une tentative d'imposer une paix économique au peuple palestinien en lieu et place de la réalisation de ses aspirations légitimes à avoir son propre État indépendant. Washington a en effet fait obstacle aux activités du Quatuor de médiateurs internationaux, dont la dernière réunion au niveau ministériel remonte à 2016.

Pour notre part, nous préconisons une solution juste à la question palestinienne sur la base de la solution des deux États et du cadre juridique international universellement reconnu, qui prévoit la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Les autres questions relatives au statut final, notamment les

problèmes concernant les frontières, les réfugiés et les ressources en eau, doivent être réglées dans le cadre des négociations directes entre les parties. Les préoccupations d'Israël en matière de sécurité doivent également être prises en considération.

Nous prenons des mesures cohérentes pour appuyer les efforts collectifs visant à instaurer la paix au Moyen-Orient. Nous continuerons à coopérer avec toutes les parties prenantes au sein de la région et du Conseil de sécurité.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland et M. Lazzarini de leurs exposés instructifs. J'ai également suivi avec beaucoup d'attention l'exposé de M. Levy.

Le cessez-le-feu annoncé le 7 août reste fragile. En l'absence de mesures concrètes visant à apaiser les tensions dans les territoires palestiniens et en Israël, le risque de reprise des violences est bien réel. Malheureusement, ces derniers jours, nous avons été témoins d'actions dont le seul but était de briser la trêve actuelle. Je pense tout particulièrement à l'attaque dirigée contre des fidèles juifs à Jérusalem le 14 août. Je me joins à M. Wennesland pour déplorer le fait que certains groupes puissent justifier de tels actes de terreur.

Le Brésil est également préoccupé par le grand nombre de civils palestiniens qui ont été tués ou blessés, notamment des enfants, à la suite de récents affrontements. Le Brésil condamne toutes les attaques visant des civils, et nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à respecter le droit international humanitaire.

La cessation des actes de violence et de terreur, la désescalade et le rétablissement de la confiance sont nécessaires et urgentes, mais elles ne sont pas une fin en soi. Si des progrès ne sont pas accomplis pour trouver une solution politique juste et durable au conflit, le risque d'une reprise des cycles de violence persistera. Le respect du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité doit être le fondement de toute paix durable. Le Brésil est prêt à contribuer à la recherche de solutions concrètes et de moyens d'aller de l'avant. Nous réaffirmons notre appui à la solution des deux États, dans le cadre de laquelle Israéliens et Palestiniens vivraient côte à côte dans la paix, la sécurité et la prospérité.

À mesure que le conflit persiste, la population civile paie un lourd tribut, non seulement en termes de vies perdues et de personnes blessées, mais aussi en

termes d'espoirs contrariés et de rêves brisés. La croissance et le développement économiques sont nécessaires pour donner de l'espoir au peuple palestinien et pour contribuer à réduire l'attrait des idéologies violentes.

Comme nous l'avons déjà dit, un appui financier à l'Autorité palestinienne fait partie intégrante des efforts en faveur de la paix et de la sécurité. En outre, d'une manière générale, il convient d'apporter un appui aux secteurs industriel et agricole de l'économie palestinienne. Dans ce contexte, le Brésil tient à saluer les efforts inlassables de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et de son commissaire général, M. Philippe Lazzarini, qui s'efforcent de s'acquitter de leur mission malgré un sous-financement persistant. Bien que notre gouvernement se heurte également à des difficultés budgétaires, le Brésil a annoncé en juin une contribution financière supplémentaire en faveur de l'UNRWA, et nous sommes favorables au renouvellement du mandat de l'Office à la prochaine session de l'Assemblée générale.

La diplomatie et les efforts de la communauté internationale ont permis d'éviter une aggravation de la dernière flambée de violence. Ne nous contentons pas d'un simple cessez-le-feu. Au contraire, le Conseil de sécurité ne doit ménager aucun effort pour que de véritables progrès soient réalisés en vue de parvenir à une solution politique. La communauté internationale et les populations touchées n'en attendent pas moins de nous.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Chaque fois que nous nous réunissons ici pour débattre de cette question, ce qui arrive relativement souvent, nous exprimons nos vives préoccupations quant à la tendance inquiétante à la violence et aux tensions, car nous craignons que ces évolutions négatives n'éloignent un peu plus les Israéliens et les Palestiniens de la recherche d'une solution à ce tragique conflit. C'est pourquoi le maintien du cessez-le-feu entre Israël et les militants palestiniens est essentiel pour éviter une nouvelle explosion de violence et préserver les acquis obtenus grâce aux efforts inlassables consentis par de nombreux acteurs au cours des deux dernières années. Cela vaut tout particulièrement pour Gaza, où la possibilité offerte à un nombre accru de Palestiniens de travailler en Israël a de véritables retombées positives sur la population et contribue à améliorer les perspectives de rapprochement et de coexistence pacifique.

La violence est une tragédie dans le contexte d'une tragédie encore plus grande, qui est et reste le conflit non résolu entre Israël et la Palestine. Par conséquent, il ne faut ménager aucun effort pour prévenir l'escalade, et il faut saisir toutes les occasions de rapprocher les parties. Nous ne cesserons de réaffirmer notre rejet catégorique et notre condamnation de tout acte de terrorisme dirigé contre Israël ou tout autre pays. Nous abhorrons le terrorisme sous toutes ses formes, et nous appelons tout le monde à le dénoncer avec force et sans réserve. Nous déplorons chaque perte de vie causée par ces attaques insensées et lâches, en particulier lorsqu'elles touchent des civils.

Nous soutenons le droit d'Israël de se défendre et de réagir aux attaques terroristes de manière proportionnée et dans les limites du droit national et international. Nous sommes également préoccupés par les pertes en vies humaines parmi les Palestiniens, notamment les enfants. Les civils en général, et les enfants en particulier, ne doivent jamais être pris pour cible ou mis en danger, quelles que soient les circonstances. Ces cas tragiques doivent faire l'objet d'une enquête appropriée afin d'éviter que des situations similaires ne se reproduisent à l'avenir.

Chaque victime innocente de la violence nous rappelle tragiquement que c'est aujourd'hui, et non demain, que nous avons désespérément besoin de la paix. C'est pourquoi nous appuyons tous les efforts en faveur de la reprise des pourparlers de paix dans le cadre juridique mis en place par l'ONU, afin de trouver une solution durable et juste au conflit, avec un Israël démocratique et sûr et un État palestinien viable et démocratique vivant en paix l'un avec l'autre, avec Jérusalem comme capitale commune. Même si elle est toujours signée sur le papier, la paix est en réalité mise en œuvre sur le terrain par des mesures concrètes et résolues, qui sont tangibles et bénéfiques pour tous. Il ne fait aucun doute que la paix restera un rêve insaisissable tant que les Israéliens et les Palestiniens ne jouiront pas pleinement de leurs droits, sur un pied d'égalité, qui sont les conditions fondamentales d'une vie digne. Les droits sont le fondement de la réconciliation et de la reconnaissance mutuelle entre Israéliens et Palestiniens.

Je tiens également à réaffirmer notre ferme appui à la société civile, pilier essentiel de toute société démocratique. Nous nous joignons à l'Union européenne et à d'autres pour exprimer notre inquiétude face aux mesures prises par Israël contre six organisations non gouvernementales palestiniennes, ainsi que pour

demander à Israël de s'abstenir de toute action susceptible d'empêcher ces organisations de poursuivre leurs activités cruciales en matière de droits humains, d'aide humanitaire et de développement.

Nous l'avons dit à de nombreuses reprises, mais nous estimons qu'il importe de répéter une fois de plus que les parties doivent s'abstenir de toute action incompatible avec les efforts sincères déployés pour promouvoir le processus de paix. À cet égard, nous continuerons de souligner notre position selon laquelle les colonies de peuplement et leur expansion sont contraires au droit international et constituent un obstacle à la solution des deux États, pierre angulaire du processus de paix. Ces activités de peuplement sont condamnables et doivent cesser. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute déclaration incendiaire susceptible d'exacerber les tensions et de mettre en péril le processus de paix.

Nous ne voyons pas d'autre moyen que les pourparlers de paix pour inverser la tendance inquiétante à l'escalade des tensions et aux flambées de violence périodiques et cycliques. S'il y a une leçon à tirer de ce conflit qui dure depuis des dizaines d'années, c'est que la violence n'a jamais favorisé un quelconque changement positif. Au contraire, elle a toujours apporté des souffrances tant aux Israéliens qu'aux Palestiniens. La table des négociations est le seul endroit où une solution viable et juste peut être trouvée.

Nous encourageons tous les efforts visant à rapprocher les parties et à traiter les questions difficiles et complexes avec patience, détermination, volonté et vision, au moyen du dialogue, de la reconnaissance mutuelle des préoccupations et des aspirations de chacun, de la compréhension et du respect. Nous ne devons pas laisser mourir l'espoir, car rien de bon ne se fait jamais sans espoir, et rien d'important ne se construit jamais sans rêve.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie M. Wennesland et M. Lazzarini de leurs exposés détaillés. Nous avons également écouté avec intérêt l'exposé présenté par M. Levy.

Les faits récents survenus dans la bande de Gaza sont révélateurs de nombreux problèmes importants. Les conditions de sécurité sont toujours précaires et la poursuite des cycles de violence demeure préoccupante. Ces événements confirment que le seul moyen de mettre fin aux cycles de violence est un règlement global, juste et durable de la question palestinienne. Cet objectif ultime

doit rester au centre des préoccupations des parties et de la communauté internationale. Il ne faut pas se contenter de gérer la situation sur le terrain, car cette approche s'est avérée inefficace.

Nous soulignons par conséquent la nécessité pour les parties de reprendre des négociations constructives, aboutissant à la concrétisation de la solution des deux États et à la création d'un État palestinien indépendant et souverain sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. La communauté internationale doit également contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en apportant l'appui nécessaire au processus politique.

Parallèlement à ces efforts, nous réaffirmons la nécessité de maintenir le cessez-le-feu dans la bande de Gaza. Nous saluons les efforts de médiation entrepris par l'Égypte, qui a une fois de plus joué un rôle important pour rétablir le calme.

Nous soulignons que de nouveaux cycles de violence ne feront qu'aggraver davantage la situation humanitaire et économique à Gaza. Selon les rapports de l'ONU, plus de 80 % des quelque 2 millions d'habitants de Gaza dépendent de l'assistance humanitaire. Le taux de chômage chez les jeunes atteint 80 % et les enfants de Gaza souffrent de graves traumatismes psychologiques. Les enfants âgés de 15 ans ont déjà été témoins de cinq terribles conflits au cours de leur vie. C'est pourquoi la réduction des tensions à Gaza et l'amélioration de la situation humanitaire et économique de ses habitants sont dans l'intérêt de toutes les parties. Elles sont également essentielles pour parvenir à la sécurité et à la stabilité et, partant, exigent que l'ONU et ses partenaires internationaux intensifient leurs efforts pour appuyer le processus de relèvement et de reconstruction dans la bande de Gaza.

Face à l'aggravation de la situation humanitaire dans le Territoire palestinien occupé, il faut renforcer l'appui humanitaire, économique et en matière de développement. Nous appelons dès lors les autorités palestiniennes et israéliennes à intensifier leurs efforts dans les domaines de l'économie, de la santé et des services, afin d'améliorer les moyens de subsistance des Palestiniens, en particulier les réfugiés. Nous sommes conscients du rôle important que les acteurs de la société civile peuvent jouer dans le Territoire palestinien occupé, et nous notons que les mesures récentes à cet égard sont préoccupantes. C'est pourquoi nous insistons

sur l'importance de coopérer avec les organisations de la société civile en vue de répondre aux aspirations légitimes du peuple palestinien.

Nous condamnons une nouvelle fois toutes les mesures unilatérales qui compromettent la concrétisation de la solution des deux États, et en particulier la poursuite des activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, en violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous condamnons en outre les actes de violence commis par les colons contre les Palestiniens. Nous demandons que les mesures nécessaires soient prises pour y mettre fin. Il faut également préserver le statu quo juridique et historique sur les Lieux saints à Al-Qods al-Charif, car il est crucial de mettre un terme à toutes les mesures visant à modifier l'identité de la ville.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment qu'ils sont prêts à appuyer tous les efforts menés aux niveaux régional et international en vue de faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient et de parvenir à la solution des deux États. Nous soulignons à cet égard que la diplomatie et le dialogue pacifique sont les meilleurs moyens de désamorcer les tensions. La poursuite de la violence n'est dans l'intérêt d'aucune des parties. Au contraire, les nombreuses victimes civiles innocentes, dont des femmes et des enfants, méritent une vie et un avenir meilleurs.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie Tor Wennesland, ainsi que le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pour leurs interventions extrêmement complètes. Je salue également la présence parmi nous ce matin de M. Daniel Levy.

La priorité immédiate est d'assurer le maintien du cessez-le-feu à Gaza. L'ouverture continue aux biens et aux personnes des points de passage d'Erez et de Kerem Shalom est essentielle en particulier pour répondre aux besoins les plus pressants de la population. La consolidation de la trêve doit aussi permettre la reprise des travaux de reconstruction, qui ont été entravés lors de la dernière escalade. La France est prête à prendre toute sa part à ces efforts. Elle salue l'action des Nations Unies, en particulier celle de l'UNRWA, dont les activités sont absolument essentielles à la stabilité de la région. Nous appelons l'ensemble des bailleurs à renforcer leur soutien financier à l'Office, comme la France l'a fait en doublant sa contribution depuis 2019.

Une nouvelle escalade est toutefois inévitable sans changement de paradigme et relance d'un véritable processus politique. Une approche strictement économique, qui ne restaure pas un horizon politique, n'apportera pas la stabilité dans la région. C'est pourquoi mettre un terme aux mesures unilatérales est impératif. Cela passe, nous le savons, par la fin des activités de colonisation, par la fin des démolitions et par la fin des évictions. La France est à cet égard très préoccupée par la situation à Massafer Yatta et à Aïn Samia. Elle appelle Israël à renoncer aux projets concernant la zone E1. Les parties doivent également s'abstenir de discours de haine et d'incitations à la violence. La France rappelle à cet égard la responsabilité particulière des leaders de tout bord. Elle rappelle également l'importance du respect du statu quo sur les Lieux saints.

À l'instar de ses partenaires européens, la France est par ailleurs très préoccupée par les raids israéliens qui ont récemment ciblé les locaux de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) palestiniennes. De telles actions contre des ONG ne sont pas acceptables. Une société civile libre et dynamique est essentielle pour promouvoir les valeurs démocratiques et mettre en œuvre la solution des deux États. C'est pourquoi la France poursuivra sa coopération avec la société civile dans les territoires palestiniens et avec ces ONG, en l'absence d'éléments démontrant leur soutien ou leur participation à une activité terroriste.

Seule la solution des deux États permettra d'apporter une paix juste et durable. Elle est la seule solution à ce jour qui réponde aux aspirations légitimes du peuple palestinien et qui permette d'assurer la sécurité d'Israël, avec laquelle la France ne transigera jamais, par ailleurs. La France appelle le Conseil à travailler sans plus attendre à restaurer un horizon politique pour la mettre en œuvre.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé, notamment en ce qui concerne les suites de la récente escalade de la violence à Gaza.

Les exposés de M. Philippe Lazzarini, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et de M. Daniel Levy, Président de US/Middle East Project, nous rappellent une fois de plus que, tant que les facteurs politiques, sociaux et de développement sous-jacents de ce conflit

prolongé ne seront pas traités, les tendances cycliques, notamment l'éclatement et la résurgence d'affrontements à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, persisteront.

Nous nous félicitons que l'accord de cessez-le-feu à Gaza signé le 8 août continue de tenir. Nous félicitons toutes les parties qui y ont contribué, et remercions les pays voisins de leurs efforts dans ce sens.

Cela étant, nous constatons que, dans des conditions économiques déjà délicates, comme on nous l'a dépeint à Gaza, chaque escalade aggrave la situation humanitaire, attise les tensions existantes et rend un relèvement complet toujours plus difficile à atteindre. À ce titre, il est crucial que le Conseil de sécurité condamne fermement les attaques terroristes de groupes tels que le Hamas, le Jihad islamique palestinien et les entités qui leur sont affiliées.

Pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région du Moyen-Orient tout entière, il sera impératif de remédier à l'isolement économique de Gaza de l'économie régionale et mondiale. À cet égard, les récentes décisions prises par le Gouvernement israélien, s'agissant d'augmenter le quota de permis de travail accordés aux Palestiniens de Gaza et de rouvrir les points de passage d'Erez et de Kerem Shalom, sont les bienvenues. Ces mesures contribuent à la mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) qui, entre autres, met l'accent sur l'importance de la sécurité et du bien-être de tous les civils, ainsi que sur la nécessité de faire en sorte que les biens et les personnes puissent emprunter régulièrement et durablement les points de passage de Gaza.

Le Kenya réaffirme que, aux niveaux aussi bien officiel que local, des efforts de paix qui intègrent pleinement le développement socioéconomique de tous les secteurs de la société seront toujours essentiels à la stabilité et à la paix de la région, à court comme à long terme. En particulier, une approche communautaire contribuera à une coexistence harmonieuse et à l'instauration de conditions propices à des négociations officielles.

Comme nous l'avons entendu ce matin, l'UNRWA continue de jouer un rôle clef en facilitant l'accès de la population palestinienne à des services cruciaux en matière de santé, d'éducation, de protection sociale, de microfinance et autres. Nous notons cependant que sa situation budgétaire reste désastreuse. À cet égard, en plus d'honorer les promesses de contributions pour assurer le financement adéquat et prévisible de l'UNRWA, nous exhortons à redoubler d'efforts pour recenser les domaines de coopération et de collaboration entre

l'Office et d'autres entités chargées de consolidation de la paix et de développement. Nous pensons que ces services, ainsi que des mesures de confiance entre les autorités israéliennes et palestiniennes dans les domaines du commerce et de la sécurité, permettent d'avoir des effets pratiques immédiats tant que le processus de paix reste insaisissable. Néanmoins, ils ne peuvent se substituer à la reprise du processus politique et du dialogue entre les parties pour une stabilité et une paix de long terme.

Notre délégation souligne que, pour concrétiser l'objectif de longue date, à savoir une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, fondées sur les lignes de 1967, il faudra que toutes les parties s'engagent véritablement en faveur du processus de paix, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies, aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment les piliers énoncés dans la résolution 2334 (2016), et aux initiatives et cadres de paix régionaux existants.

S'engager en faveur d'un État palestinien indépendant, souverain, viable et d'un seul, c'est également arrêter, immédiatement et complètement, les activités de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, comme l'exige la résolution 2334 (2016).

M^{me} Bongo (Gabon) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, et le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M. Philippe Lazzarini, pour leurs exposés. Je souhaite la bienvenue à M. Daniel Levy. Nous avons suivi avec attention son intervention.

Bien que la situation sécuritaire sur le terrain demeure très fragile, les exposés que nous venons de suivre révèlent une accalmie depuis notre dernière séance (voir S/PV.9107). Le Gabon réitère son appel à toutes les parties à faire preuve de retenue, et à s'abstenir d'actions unilatérales pouvant entraîner la reprise des hostilités et entraver le processus d'édification de la paix.

L'action de la société civile, qui joue un rôle majeur dans les territoires palestiniens et participe à la construction du tissu social, ainsi qu'à la promotion des droits humains, ne doit pas être entravée. Il est essentiel pour les populations que les organisations non gouvernementales (ONG) puissent, en toute liberté, continuer à faire leur travail dans un contexte difficile.

Comme nous venons de l'entendre, les situations humanitaire et économique dans les territoires palestiniens demeurent critiques. La crise financière sans précédent à laquelle est confrontée l'Autorité palestinienne, et les problèmes budgétaires de l'UNRWA, accentuent l'urgence à laquelle la communauté internationale est confrontée, mais également l'utilité des ONG.

Nous notons avec intérêt, en signe de détente, la décision des autorités militaires israéliennes d'augmenter le nombre de travailleurs palestiniens autorisés à entrer en Israël.

Mon pays réaffirme son attachement à la solution à deux États vivant côte à côte sur la base des frontières de 1967. Nous exhortons l'ensemble des parties à relancer les négociations en vue de la résolution de la crise israélo-palestinienne, pour une paix réelle et durable, fondée sur le respect des principes convenus par les parties et sur l'application des règles du droit international.

L'implication des pays de la sous-région est fondamentale. La récente visite du Président Mahmoud Abbas en Türkiye, après la reprise, par ce pays, de relations diplomatiques avec Israël, est un facteur d'encouragement. La normalisation des relations entre Israël et les pays arabes doit contribuer au processus de paix au Moyen-Orient, et répondre ainsi aux besoins et aspirations légitimes des peuples palestinien et israélien.

Pour terminer, nous réitérons notre soutien au mandat du Coordonnateur spécial et à l'action de l'UNRWA. Nous leur exprimons nos encouragements pour leurs efforts inlassables sur le terrain en faveur de la stabilité de la région.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland et le Commissaire général Lazzarini de leurs exposés. Nous avons également écouté attentivement la déclaration de M. Levy.

Aujourd'hui, j'axerai ma déclaration sur les points suivants : la situation à Gaza, le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la violence, les colonies et les organisations de la société civile.

Concernant la situation à Gaza, nous constatons que le cessez-le-feu qui a mis fin aux violences ayant fait plus de 40 morts, dont 15 enfants, au début du mois,

tient toujours. Nous appelons à mener une enquête minutieuse pour identifier les responsables des morts de civils recensées.

Nous notons également la réouverture des passages aux frontières et l'augmentation du nombre de permis de travail accordés aux Palestiniens ; toutefois, la situation dans la bande de Gaza reste critique. Nous demandons à nouveau la levée du blocus. Il est tout simplement inacceptable que les enfants de Gaza, qui comptent pour 41 % de la population, n'aient jamais vécu autre chose que le blocus. Sans aucune perspective politique de paix durable, les cycles de violence se poursuivront.

D'un autre côté, et comme cela a déjà été dit au Conseil, l'action de l'UNRWA est incontournable pour assurer les besoins humanitaires, la reconstruction et les services de base pour quelque 6 millions de Palestiniens. Malheureusement, le déficit financier chronique de l'Office nuit à ses capacités de répondre à ces besoins.

Le Mexique prend note du récent rapport du Commissaire général sur la situation financière de l'UNRWA. Nous saluons les efforts déployés pour utiliser efficacement les ressources, promouvoir la transparence et diversifier les sources de financement. En signe de son engagement, mon pays contribue annuellement, depuis 2008, au budget de l'UNRWA.

Le Mexique déplore vivement les multiples incidents de violence recensés ces derniers jours. Nous déplorons l'attaque perpétrée dans la vieille ville de Jérusalem contre des fidèles juifs et condamnons la glorification de tels actes.

Nous sommes également préoccupés par les raids et les opérations des forces de l'ordre israéliennes qui aboutissent à des accrochages en Cisjordanie. Ne serait-ce qu'au cours des sept premiers mois de cette année, des munitions létales ont tué 45 Palestiniens et en ont blessé près de 4 300, dont 503 enfants. Le Mexique condamne l'emploi disproportionné de la force. Nous condamnons aussi le fait que deux ambulances du Croissant-Rouge palestinien aient essuyé des tirs et que trois autres ambulances aient été empêchées d'atteindre les personnes qui en avaient besoin, en violation du droit international humanitaire.

Le Mexique déplore la décision d'approuver la construction de 1 400 logements supplémentaires dans les colonies de Har Homa et Giv'at Hamatos. La construction et l'expansion des colonies dans le territoire palestinien sont contraires au droit international et

aux résolutions du Conseil de sécurité et compromettent la viabilité de la solution des deux États. Mon pays prend note de la décision de certaines nations européennes de continuer à coopérer avec six organisations de la société civile palestinienne en l'absence de preuve les reliant à des groupes terroristes, étant donné que toute désignation d'une entité terroriste doit être dûment étayée. Nous demandons que cesse le harcèlement dont ces organisations font l'objet, notamment l'arrestation de leur personnel et la saisie de leur matériel et équipement. Un État démocratique ne doit pas agir d'une manière qui limite l'espace de la société civile.

Enfin, le Mexique réaffirme son attachement à la solution des deux États comme seule option viable pour régler le conflit. C'est ce qu'il faut pour répondre aux préoccupations de sécurité légitimes d'Israël et permettre la consolidation d'un État palestinien souverain, politiquement et économiquement viable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres pour remercier M. Wennesland, M. Lazzarini et M. Levy de leurs exposés utiles de ce jour. Tout d'abord, je veux saluer le deuxième anniversaire, ce mois-ci, des Accords d'Abraham, lesquels représentent une étape historique qui nous rapproche de l'objectif d'une prospérité et d'une paix partagées dans l'ensemble de la région.

Comme nous l'avons déclaré à la séance d'urgence du Conseil de sécurité du 8 août (voir S/PV.9107), le Royaume-Uni se félicite du cessez-le-feu à Gaza et appelle une nouvelle fois les parties à tout faire pour le maintenir. Il est crucial de veiller à ce que les acteurs humanitaires puissent entrer à Gaza et en sortir, conformément au droit international humanitaire.

Nous avons été consternés par l'attentat terroriste commis à Jérusalem le 13 août. Le Royaume-Uni condamne sans réserve tous les actes de terrorisme, et nos pensées vont aux victimes et aux familles des personnes touchées. Nous réaffirmons notre attachement inébranlable à la sécurité d'Israël. Les deux camps paient un terrible tribut à ce conflit. Nous sommes préoccupés par le nombre sans précédent de Palestiniens tués par les forces de sécurité israéliennes cette année et exhortons Israël à faire preuve de retenue dans son recours aux balles réelles et à enquêter de manière approfondie et transparente sur tous les décès.

Nous avons été clairs au sujet de notre inquiétude quant à la décision prise par le Gouvernement israélien l'an dernier de désigner six organisations non gouvernementales palestiniennes comme organisations terroristes. Les descentes effectuées ensuite dans les bureaux de sept organisations non gouvernementales palestiniennes, ainsi que l'arrestation de leur personnel, sont tout aussi alarmantes. Les organisations de la société civile jouent un rôle important sur le plan de la défense des droits humains et de la démocratie, et elles doivent être en mesure d'opérer librement dans le Territoire palestinien occupé. Nous continuons de dialoguer avec un certain nombre de ces organisations.

Nous demandons aux autorités israéliennes de renoncer à leur projet d'expulsion des habitants de Khan el-Ahmar et à leur plan d'implantation dans la zone E1. L'installation de colonies dans la zone E1 compromettrait sérieusement la solution des deux États. Les colonies sont contraires au droit international humanitaire. Ce mois-ci, nous avons également vu des ordres de démolition émis à Massafer Yatta et contre une école financée par les donateurs à Aïn Samia. De telles démolitions causent des souffrances inutiles et, sauf circonstances exceptionnelles, sont contraires au droit international.

Le Royaume-Uni est un partisan de longue date de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en raison du rôle vital qu'il joue dans la fourniture aux réfugiés palestiniens de toute la région de services essentiels, d'une aide humanitaire et d'une assistance à la protection. Nous avons eu le plaisir de faire savoir, à la conférence d'annonce de contributions au profit de l'Office, organisée en juin, que nous avons mis la dernière main à un nouvel accord de financement pluriannuel avec l'UNRWA et que nous verserions cette année 15 millions de livres.

La situation sur le terrain montre bien qu'il est urgent de progresser vers une solution des deux États qui garantisse la sûreté et la sécurité d'Israël, vivant à côté d'un État palestinien viable et souverain, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale partagée des deux États. Le Royaume-Uni reste déterminé à travailler avec toutes les parties pour réduire les tensions et prendre des mesures en faveur d'une paix durable.

M. Nyarku (Ghana) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs et oratrices qui m'ont précédé pour remercier le Coordonnateur spécial Tor Wennesland, le Commissaire général Philippe Lazzarini et M. Daniel

Levy de leurs exposés complets, qui ont donné au Conseil de sécurité une évaluation de la situation sur le terrain.

Les exposés que nous avons entendus aujourd'hui ne sont pas très différents des précédents. Nous espérons entendre des perspectives beaucoup plus prometteuses en termes d'améliorations sur le terrain dans ce conflit déjà long de plusieurs décennies, qui porte non seulement sur des revendications territoriales mais aussi sur des droits et des aspirations à la coexistence pacifique et au développement. Malheureusement, d'après ce que nous avons entendu, les positions des parties sont fort éloignées et la situation sur place continue d'entraver la possibilité de réaliser de sitôt la solution des deux États.

Nous sommes satisfaits d'apprendre qu'Israël et la Türkiye, conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ont repris des relations amicales, comme il ressort de leur décision de déployer de nouveau leurs ambassadeurs et consuls généraux dans les capitales l'une de l'autre. Nous espérons que ces efforts contribueront à consolider la stabilité régionale et favoriseront le dialogue renouvelé entre les parties, qui s'impose pour la réalisation de la solution des deux États.

Si nous sommes conscients des préoccupations de sécurité d'Israël, nous n'en sommes pas moins préoccupés par l'aggravation de la sécurité humaine, la sombre situation humanitaire et la prévalence des atteintes aux droits humains, des violations et des détentions sans inculpation ni procès dans certaines parties du Territoire palestinien occupé, en particulier en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est. Nous sommes particulièrement alarmés par le fait que plusieurs innocents palestiniens non armés, y compris des enfants, aient récemment été tués ou blessés.

Nous partageons l'inquiétude de la communauté internationale au sujet des actions unilatérales de colons israéliens visant à obliger des communautés et familles palestiniennes à quitter leurs terres dans toute la Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est. La perquisition et la fermeture des bureaux de six organisations de la société civile palestiniennes de premier plan connues pour leur contribution à la protection des droits humains dans le Territoire palestinien occupé, après leur désignation l'an dernier comme groupes terroristes, sont tout aussi préoccupantes. Nous ne tolérons pas le terrorisme sous quelque forme que ce soit, mais nous estimons que de telles désignations demandent des justifications claires pour être adoptées par l'ensemble de la communauté internationale.

La paix requiert des mesures délibérées pour instaurer la confiance. À cet égard, nous exhortons les parties à désamorcer les tensions et à imprimer l'élan politique nécessaire pour des négociations directes. Nous demandons instamment à Israël de respecter les droits inaliénables de tous les habitants du Territoire palestinien occupé et de respecter ses obligations juridiques et ses responsabilités découlant de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Nous réaffirmons que toutes les parties au conflit doivent respecter pleinement le droit international humanitaire, la Charte des Nations Unies et les nombreuses résolutions de l'ONU sur la question, notamment la résolution 2334 (2016). En tant que Puissance occupante, le Gouvernement israélien a la responsabilité de protéger la population civile ; de garantir un accès complet, sans entrave et sécurisé de l'aide humanitaire aux personnes vulnérables, en particulier les personnes âgées, les femmes et les enfants ; et de faciliter la libre circulation des travailleurs humanitaires dans tous les territoires occupés.

Pour terminer, nous réaffirmons notre position selon laquelle la violence ne peut être un moyen de régler le conflit israélo-palestinien et selon laquelle la voie de la paix et de la stabilité durables au Moyen-Orient passe par la solution des deux États, négociée à l'échelle internationale, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte, sur la base des frontières d'avant 1967. La réalisation des objectifs du processus de paix au Moyen-Orient suppose toutefois que le Conseil et la communauté internationale dans son ensemble s'attachent constamment à maintenir la participation des parties, dont les efforts de bonne foi sont indispensables pour régler ce conflit qui dure depuis des décennies.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, de son exposé, qui tombe à point nommé. Nous nous félicitons également de la participation du Commissaire général Lazzarini et de M. Levy.

Je tiens tout d'abord à saluer le Coordonnateur spécial et l'ONU et à les remercier une fois encore de tous les efforts qu'ils ont déployés pour instaurer un cessez-le-feu à la suite des dernières hostilités à Gaza. Nous tenons également à souligner le rôle déterminant joué par l'Égypte et le Qatar. Il est désormais indispensable que le cessez-le-feu continue d'être respecté et que les mesures économiques et l'assouplissement des restrictions d'accès et de circulation se poursuivent.

Quelque 17 enfants ont été tués à Gaza, et des centaines d'autres ont été blessés, au cours des hostilités du début du mois. Ces escalades ont des conséquences. Nous condamnons toutes les attaques aveugles et les attaques contre les civils. Toutes les parties sont tenues de protéger les civils et de respecter pleinement le droit international humanitaire, y compris ses principes de distinction, de proportionnalité et de précaution.

En outre, la Norvège condamne avec force tous les actes de terrorisme, y compris l'attaque commise contre des civils israéliens à Jérusalem le 14 août dernier, qui a fait huit blessés. Tout le monde, Israéliens comme Palestiniens, mérite de vivre en sécurité. Il est urgent de trouver une solution à plus long terme, y compris un horizon politique.

En ce qui concerne les autres faits nouveaux pertinents, nous sommes profondément préoccupés par le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile, y compris les récents raids israéliens contre plusieurs organisations de la société civile palestinienne dans la zone A de Ramallah. En outre, nous sommes préoccupés par les informations ultérieures faisant état de menaces contre les employés de ces organisations et leurs familles. De tels agissements sont inacceptables. Ces organisations mènent une importante action de défense des droits fondamentaux des Palestiniens face aux autorités israéliennes comme palestiniennes. Elles doivent pouvoir continuer à travailler dans un environnement sûr et favorable.

La Norvège a clairement dit que les informations fournies par Israël ne sont pas suffisantes pour justifier la désignation de ces organisations comme organisations terroristes. Nous continuerons à appuyer la société civile palestinienne. Une société civile forte et dynamique est indispensable pour promouvoir la démocratie et les droits humains en Palestine et appuyer la solution des deux États.

La Norvège organisera la réunion ministérielle du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, le groupe de donateurs pour la Palestine, en marge de l'Assemblée générale le 22 septembre prochain. L'objectif du Comité est de contribuer à asseoir les fondements de l'État de Palestine. Les points inscrits à l'ordre du jour du Comité sont notamment les suivants : continuer à renforcer les institutions de l'Autorité palestinienne et réformer l'Autorité palestinienne ; augmenter les recettes de l'Autorité ; accroître le transfert d'autorité d'Israël à l'Autorité palestinienne ; développer les infrastructures ;

et assouplir les restrictions sur les déplacements, le commerce et l'activité économique tant en Cisjordanie qu'à Gaza. Il convient également d'associer les dirigeants palestiniens à ces travaux, qui doivent contribuer à renforcer la légitimité de l'Autorité palestinienne et lui permettre de mieux rendre des comptes. Nous exhortons les parties à saisir cette occasion pour intensifier leurs efforts en vue de progresser dans le programme d'édification de l'État.

Comme l'a souligné le Commissaire général Lazzarini, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient joue un rôle clef pour répondre aux besoins des réfugiés de Palestine et garantir leurs droits. Par ailleurs, il est primordial que l'Office reste capable de s'acquitter de cette fonction pour assurer la stabilité régionale. Nous sommes profondément préoccupés par les mises en garde contre une nouvelle crise financière à l'automne, qui mettrait une fois de plus en péril la prestation de services par l'Office. Les crises budgétaires récurrentes ont un effet néfaste sur l'Office, son personnel et la population des réfugiés palestiniens en général. Nous appelons à un regain d'efforts pour mobiliser des ressources, fournir un financement souple et donner à l'Office une assise financière plus stable.

Pour terminer, je voudrais renouveler notre appel à redoubler d'efforts pour préparer le terrain à des négociations en vue d'un règlement politique. La solution des deux États, fondée sur les frontières de 1967, est la seule solution viable pour assurer la paix et la sécurité des Israéliens et des Palestiniens.

M^{me} Moran (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour de leurs exposés le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, et le Commissaire général Lazzarini. Nous sommes absolument ravis de retrouver M. Levy à New York, et nous le remercions de ses observations perspicaces, qui nous ont fortement donné matière à réflexion.

Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur trois questions : la protection des civils, la question de l'application du principe de responsabilité et la question essentielle de l'espace dévolu à la société civile palestinienne.

L'Irlande se félicite que le cessez-le-feu convenu le 7 août dernier entre Israël et le Jihad islamique palestinien soit toujours respecté. Nous nous félicitons également de la levée des restrictions supplémentaires

imposées le 2 août dernier aux points de passage vers la bande de Gaza. Néanmoins, nous partageons les préoccupations exprimées concernant la fragilité du cessez-le-feu et le risque d'une nouvelle escalade majeure, d'autant plus que les tensions restent élevées en Cisjordanie.

Dans tous les conflits, la protection des civils doit être primordiale. Les hostilités de ce mois-ci ont entraîné la mort de 49 Palestiniens dans la bande de Gaza, dont 17 enfants. Il est consternant qu'aujourd'hui, une fois de plus, nous devons parler, au Conseil de sécurité, du meurtre d'enfants innocents. Le droit international humanitaire est clair : toute attaque doit respecter les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. Tous les civils à Gaza, en Cisjordanie et en Israël doivent être protégés.

Nous savons ce dont nous avons besoin pour protéger les civils à Gaza : un cessez-le-feu permanent et la levée du blocus, conformément à la résolution 1860 (2009). Les habitants de Gaza n'ont nulle part où aller. L'escalade la plus récente a exacerbé la crise humanitaire déjà grave dans la bande de Gaza.

Comme nous l'ont dit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et d'autres, les acteurs humanitaires fournissent un appui essentiel à Gaza. Il est impératif de continuer à appuyer l'UNRWA, qui, comme nous venons de l'entendre de la bouche du Commissaire général, est d'une importance vitale pour tous les réfugiés palestiniens.

L'Irlande est gravement préoccupée par l'augmentation très inquiétante du nombre de morts parmi les civils palestiniens, notamment le meurtre et la mutilation d'enfants en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, en raison de l'utilisation de balles réelles par les forces israéliennes. Nous appelons Israël à s'abstenir de faire un usage excessif de la force et à mener des enquêtes impartiales et transparentes sur toutes les attaques qui ont fait des morts ou des blessés. Les responsables des violations doivent en répondre.

L'Irlande condamne l'attaque armée commise contre un bus transportant des fidèles juifs à Jérusalem le 14 août dernier, qui a blessé huit civils. Tant qu'il n'y aura pas d'application du principe de responsabilité et que les causes profondes du conflit ne seront pas traitées, les cycles de conflit et de violence se poursuivront dans tout le Territoire palestinien occupé et en Israël. L'Irlande est également préoccupée par l'utilisation abusive

de la détention administrative par Israël, qui est à son pic depuis 2008. Nous appelons Israël à agir conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et en particulier à s'abstenir d'effectuer des arrestations et des détentions arbitraires.

Les perquisitions menées par les forces israéliennes le 18 août dans les locaux de six organisations de la société civile palestinienne, et les mesures qui ont suivi, sont inacceptables et représentent une réduction inquiétante de l'espace de la société civile dans le Territoire palestinien occupé. Comme d'autres pays, nous n'avons reçu aucune information d'Israël qui justifierait un réexamen de notre politique envers ces organisations non gouvernementales. L'Irlande appuie l'appel lancé par le Haut-Commissaire des Nations Unies à Israël pour qu'il raye le nom de ces organisations de la société civile palestinienne de la liste des entités terroristes. L'utilisation abusive de la législation antiterroriste pour réduire l'espace de la société civile dans le Territoire palestinien occupé nous préoccupe vivement. Les incursions israéliennes dans la zone A sapent les accords qui ont été signés et les perspectives d'une solution des deux États.

L'Irlande a déjà exposé clairement au Conseil son point de vue sur les activités de peuplement et les pratiques d'expulsions et de démolitions d'Israël. Toute activité de peuplement et toute avancée d'Israël dans la zone E1 en particulier compromettraient la viabilité et la continuité territoriale d'un futur État palestinien et mettraient en péril la solution des deux États. Nous demandons instamment à Israël de ne pas donner suite à sa décision relative aux expulsions à Massafer Yatta et à son projet de démolir une école financée par des donateurs à Aïn Samia.

Enfin, l'Irlande souhaite réaffirmer la nécessité de raviver l'espoir d'un horizon politique et d'un processus de paix véritable en vue d'une solution prévoyant deux États, sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem comme capitale commune. L'Irlande réaffirme le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Il incombe aux parties et au Conseil de sécurité, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale, de relancer des échanges directs et inclusifs, afin que tous les Israéliens et Palestiniens puissent vivre en paix.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland, le Commissaire général Philippe Lazzarini et M. Daniel Levy de leurs exposés.

L'escalade des hostilités dans la bande de Gaza au début du mois n'a fait qu'exacerber la situation humanitaire catastrophique des Palestiniens de Gaza, qui souffraient déjà, notamment en raison de l'absence de fonds pour le plan d'intervention humanitaire de l'ONU et de l'augmentation des prix des produits de base dans le monde. Nous espérons que la situation sera bientôt réglée grâce à une augmentation du financement des donateurs.

Nous nous sommes félicités du cessez-le-feu dans la bande de Gaza. Nous exhortons les parties à respecter strictement l'accord de cessez-le-feu afin de renforcer les efforts diplomatiques intensifs en cours. Dans ce contexte, nous saluons les efforts de la communauté internationale, notamment le rôle joué par l'Égypte, dans le cadre de ce processus. Nous prenons également note des efforts déployés par Israël suite au cessez-le-feu pour de nouveau permettre la circulation des personnes dans la bande de Gaza et l'entrée de biens humanitaires et de carburant. Mais alors que nous mettons l'accent sur le renforcement du cessez-le-feu, nous devons également continuer d'œuvrer ensemble à une solution politique pour remédier efficacement aux causes profondes de la situation économique et humanitaire désastreuse dans la bande de Gaza.

Nous restons profondément préoccupés par l'évolution de la situation en Cisjordanie et à Jérusalem. Les attaques violentes et les meurtres de civils se sont poursuivis au cours de la période considérée. Les actes de destruction et de démolition se poursuivent également. Des actes et des discours provocateurs ont à nouveau fait monter les tensions autour des Lieux saints de Jérusalem. Il faut respecter et maintenir le statu quo historique et juridique de ces lieux. De plus, nous sommes gravement préoccupés par les actes de terreur et de violence commis en Israël et en Cisjordanie. Rien ne peut justifier un quelconque acte de violence contre des civils. Nous nous sommes toujours opposés à tout acte de violence, en particulier contre les femmes et les enfants, et nous renouvelons notre appel en faveur d'une cessation complète de la violence. Nous exhortons les parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales, qui nuiraient aux conditions nécessaires à la promotion de la paix et à s'efforcer au contraire à combler le déficit de confiance. Il incombe à la communauté internationale, dans son ensemble, d'envoyer un signal fort contre toute mesure qui compromettrait la possibilité d'une solution à deux États.

Les difficultés financières de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) augmentent chaque année. Il existe un risque important que les services de l'UNRWA doivent être réduits, si des fonds suffisants ne sont pas mis à leur disposition dans les plus brefs délais. Les services que l'Office fournit à des millions de réfugiés palestiniens sont indispensables du point de vue humanitaire et du développement et contribuent à la stabilité générale de la région. En réponse à la crise de financement de l'UNRWA, l'Inde a quant à elle augmenté sa contribution financière annuelle à l'Office. Depuis 2018, nous avons contribué à hauteur de 20 millions de dollars à son budget-programme. Nous avons également annoncé 5 millions de dollars pour cette année, dont la moitié a déjà été débloquée. Nous encourageons les donateurs à envisager d'augmenter leurs contributions, afin d'aider l'Office à surmonter la crise de liquidités qu'il traverse cette année.

La situation actuelle montre une fois de plus qu'il est nécessaire de relancer immédiatement les pourparlers de paix entre Israël et la Palestine. L'absence de telles négociations directes ne favorise pas l'instauration d'une paix à long terme et ne fera qu'accroître le risque d'une récurrence et d'une escalade de la violence en Israël et en Palestine. Il est donc crucial de lancer immédiatement des négociations directes crédibles, afin de revenir au processus de dialogue politique le plus rapidement possible. L'Inde a toujours appelé à des négociations de paix directes entre Israël et la Palestine pour parvenir à la solution des deux États, en tenant compte des aspirations légitimes du peuple palestinien à un État et des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. L'ONU et la communauté internationale doivent accorder la priorité à la reprise de ces négociations.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement indéfectible de l'Inde en faveur de la création d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable, vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël, en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Il n'y a pas d'autre option que celle d'une solution négociée prévoyant deux États.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland, le Commissaire général Lazzarini et M. Levy de leurs exposés. Leurs observations et leurs recommandations sont une source d'inspiration utile pour les travaux du Conseil de sécurité.

Depuis un mois, la situation explosive dans le Territoire palestinien occupé perturbe le monde entier. Le conflit à Gaza a fait des centaines de victimes civiles et causé des dégâts importants aux infrastructures dans la bande, entraînant une fois de plus les parties au bord de la guerre et laissant la population de Gaza dans un état de peur et une situation désespérée. Nous saluons la médiation active de l'Égypte, du Qatar, de la Jordanie et d'autres pays de la région, ainsi que celle du Coordonnateur spécial Wennesland, pour obtenir un cessez-le-feu. Nous devons exhorter toutes les parties à respecter le cessez-le-feu et à faire preuve de retenue, afin de rétablir pleinement le calme à Gaza dans les plus brefs délais. Les efforts diplomatiques doivent se poursuivre sur tous les fronts.

Durant le conflit, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et d'autres organismes humanitaires ont fait face à de nombreux problèmes, mené activement des opérations humanitaires et fourni à la population de Gaza des secours et une assistance d'urgence, ce dont la Chine se félicite. Le chemin vers le rétablissement et la reconstruction de Gaza est long et tortueux. La communauté internationale doit intensifier son intervention humanitaire, aider la Palestine par différents moyens et apporter un appui ferme à l'UNRWA. Nous appelons Israël à faciliter l'entrée des fournitures humanitaires et de reconstruction à Gaza et à lever complètement le blocus qu'il impose à Gaza sans plus tarder.

Les actes de violence fréquents en Cisjordanie sont une source de préoccupation. La Chine condamne toutes les attaques aveugles contre les civils et les violations graves contre les enfants commises dans le Territoire palestinien occupé. Nous sommes opposés à l'emploi excessif de la force par les forces de sécurité israéliennes et demandons que soient menées des enquêtes sur ces actes violents pour faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes. Plus de 100 jours se sont écoulés depuis que la journaliste Shireen Abu Akleh d'Al-Jazira, a été abattue. Pourtant, il n'y a toujours pas d'explication convaincante sur les circonstances de sa mort.

Depuis des années, les organisations de la société civile palestinienne jouent un rôle essentiel en aidant les populations vulnérables, notamment les femmes et les enfants, en améliorant la situation humanitaire dans le Territoire palestinien occupé et en défendant les droits légitimes du peuple palestinien. Les récentes

mesures prises par Israël contre plusieurs organisations de la société civile palestinienne ont suscité des inquiétudes au sein de toute la communauté internationale, inquiétudes auxquelles nous appelons Israël à répondre sérieusement.

Le statu quo n'est pas tenable dans le Territoire palestinien occupé. La communauté internationale doit transcender une gestion fragmentaire de la crise, s'attaquer franchement à ses causes profondes, prendre des mesures efficaces et contribuer à ce que le règlement de la question palestinienne revienne rapidement sur la bonne voie.

Premièrement, il faut encourager la Palestine et Israël à privilégier leur sécurité commune. Israël et la Palestine sont voisins, et ils le resteront. Leur sécurité à tous deux forme un tout indivisible. Rechercher la sécurité absolue d'une partie, prendre des mesures unilatérales et fonder sa propre sécurité sur l'insécurité de l'autre partie ne peut qu'accentuer la méfiance, attiser les tensions et emprisonner les parties dans un cycle sans fin de violence. La communauté internationale doit accorder la même importance aux préoccupations sécuritaires de la Palestine et d'Israël et encourager les deux parties à déterminer le plus grand dénominateur commun par le dialogue et la coopération, afin qu'elles parviennent à la sécurité commune. Dans le même temps, la Puissance occupante doit s'acquitter effectivement de l'obligation que lui fait le droit international de protéger la sécurité de la population dans les territoires occupés.

Deuxièmement, il faut inverser rapidement les tendances négatives sur le terrain. L'expansion continue des activités de peuplement rogne sur les terres palestiniennes, engloutit les ressources palestiniennes et viole le droit à l'autodétermination de la Palestine, ce qui éloigne chaque jour un peu plus la perspective d'un État de Palestine indépendant, souverain et d'un seul tenant. Chaque centimètre d'expansion des colonies représente un obstacle de plus sur la voie de la solution des deux États. Nous appelons à mettre immédiatement fin à toutes les activités de peuplement et aux modifications unilatérales du statu quo dans les territoires palestiniens occupés, et à tracer, par des négociations pacifiques, les frontières définitives entre la Palestine et Israël.

Troisièmement, il faut faire progresser la solution des deux États sur tous les fronts. La question de Palestine s'éternise depuis plus de 70 ans. Des générations de réfugiés palestiniens ont perdu leurs maisons et ont été contraints au déplacement, et d'innombrables enfants

palestiniens ont été privés d'espoir et d'avenir. Ce n'est pas de plans grandioses ou de slogans percutants qu'a besoin le règlement de la question palestinienne, mais du courage de défendre la justice et de la concrétisation des engagements pris. La communauté internationale a les yeux rivés sur l'ONU et le Conseil de sécurité pour déterminer s'ils ont le sens des responsabilités et osent agir, et l'histoire ne l'oubliera pas. Il est impératif de prendre conscience de l'urgence, de prendre des mesures concrètes pour faire avancer la solution des deux États et d'aider le peuple palestinien à restaurer et exercer

ses droits inaliénables, afin de faire fondamentalement prévaloir la coexistence pacifique entre la Palestine et Israël, l'harmonie entre les nations arabe et juive, et la paix durable au Moyen-Orient.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 12 h 5.